

DÉCISION DU MAIRE  
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Signature d'un bail d'habitation avec M. Aurélien BLONDEAU DI-FIORE, Agent municipal, pour le logement T4 RDC sis 165 avenue des Alpes à GEX, couvrant la période du 16/08/2022 au 15/08/2025 (3.3.)**

Service : *Direction générale des services (MM)*

Monsieur le maire de la commune de Gex,

**VU** la délibération du conseil municipal n° 2020\_049\_DEL en date du 25 mai 2020, délégrant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération du conseil municipal n° 2021\_023\_DEL en date du 1<sup>er</sup> mars 2021 sur la valeur locative de référence servant au calcul des loyers,

**CONSIDÉRANT** la demande de Monsieur Aurélien BLONDEAU - DI FIORE qui occupe les fonctions d'agent technique au centre technique municipal, et qui ne dispose pas de logement répondant aux besoins de sa famille dans le parc locatif privé,

DÉCIDE

- ✚ **DE SIGNER** le bail d'habitation ci-annexé avec M. Aurélien BLONDEAU - DI FIORE pour la période du 16/08/2022 au 15/08/2025, pour un T4 sis 165 avenue des Alpes 01170 GEX, d'une surface utile de 95 m<sup>2</sup> et moyennant un loyer mensuel révisable annuellement, fixé à 559,55 euros.

Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 11 juillet 2022.

Le maire,  
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 12 juillet 2022, publiée en ligne sur le site internet de la ville le 12 juillet 2022.

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le



ID : 001-210101739-20220711-2022\_133\_DEC-DE

